

CONSOMMATION DES POISSONS D'EAU DOUCE DANS LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Le Préfet du Haut-Rhin a pris, le 20 septembre 2011 un arrêté portant interdiction de mise sur le marché et de consommation de certaines espèces de poissons pêchés dans certains cours d'eau du Haut-Rhin.

QUE DIT L'ARRÊTÉ ?

L'ARRÊTÉ STIPULE QU'IL EST INTERDIT DE CONSOMMER CERTAINES ESPÈCES DE POISSONS QUI DÉPASSENT UN CERTAIN POIDS, SUR CERTAINS COURS D'EAU HAUT-RHINOIS. IL NE S'AGIT EN AUCUNE FAÇON D'UNE INTERDICTION DE PÊCHER.

3 choses sont à retenir de cet arrêté :

- 1) L'interdiction de consommer les **anguilles** pêchées sur tous les cours d'eau, plans d'eaux et canaux du département du Haut-Rhin (= interdiction de manger une anguille haut-rhinoise) ;
- 2) L'arrêté « mercure » en vigueur sur la **Thur** et ses difffluences en aval de Vieux Thann et sur l'**Ill** en aval d'Ensisheim (confluence avec la Thur) jusqu'à la limite avec le Bas-Rhin est toujours d'actualité ;
- 3) A l'exception des tronçons de cours d'eau évoqués au deuxième point, il est interdit de consommer différentes espèces de poissons pêchés dans l'**Ill**, la **Thur**, la **Fecht** (Petite et Grande Fecht) et le **Muhlbach** (le **Logelbach**), si leur poids dépasse les valeurs reprises dans le tableau ci-après :

Espèce de poisson	Poids individuel au-dessus duquel la consommation est interdite
Barbeau, brème, carpe, silure	500 g
Brochet, chevesne, hotus, perche, sandre, tanche	1400 g
Truite	2000 g

Cela veut dire, la remise à l'eau immédiate des poissons au-dessus de ces poids sur ces cours d'eau.

POURQUOI CET ARRÊTÉ ?

PARCE QUE LA CHAIR DE CERTAINES ESPÈCES DE POISSONS EST CONTAMINÉE PAR LES PCB ET/OU LE MERCURE SUR CERTAINS COURS D'EAU HAUT-RHINOIS.

Les polychlorobiphényles ou PCB sont des composés chimiques potentiellement dangereux pour l'homme sur le long terme. Leur utilisation est interdite en France depuis 1987.

Ces dérivés chlorés, comme le mercure, sont persistants dans l'environnement et peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire en particulier dans certains poissons. Pour plus d'information sur les PCB, veuillez vous référer au lien Internet suivant : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Polychlorobiph%C3%A9nyle>

UN DOSSIER À SUIVRE :

Des études d'imprégnation sont en cours. Elles permettent de mesurer et de comparer les teneurs sanguines en PCB chez des consommateurs et des non consommateurs de poissons de rivières dans des zones de pêche contaminées et des zones de pêche non contaminées par les PCB.

Des prélèvements complémentaires (sur d'autres cours d'eau, notamment le Rhin) sont en cours d'analyse. Ceux-ci interviennent dans le cadre du plan national d'actions sur les PCB.

Renseignements sur : <http://www.pollutions.eaufrance.fr/pcb/>